



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du patrimoine

Question écrite n° 756

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie de bien vouloir faire le point sur le dossier des sept tableaux commandés par Marie de Medicis en 1623 et récemment vendus à Londres par Sotheby's. Il lui demande de lui préciser à la suite de quelles circonstances le retour dans le patrimoine français de cette collection a-t-il été manqué.

Texte de la réponse

Le 21 avril dernier ont été mis en vente par Sotheby's à Londres sept tableaux commandés par Marie de Medicis à des peintres florentins entre 1623 et 1628 pour le décor du Palais du Luxembourg. Le ministère de la culture et de la francophonie était désireux de voir rentrer en France un ensemble d'une telle importance patrimoniale : cependant, les crédits d'acquisitions des musées nationaux ne permettaient pas d'envisager l'achat de la totalité des sept tableaux. Aussi le comité consultatif des musées nationaux, lors de sa séance exceptionnelle du 20 avril, a-t-il décidé de se porter acquéreur d'une seule œuvre, « L'échange des princesses sur la Bidassoa », par Valerio Marucelli, pour la somme maximum de 800 000 francs. Par ailleurs, le Sénat a émis de son côté le souhait d'acquérir un tableau, « Le mariage par procuration de Marie de Medicis et Henri IV », par Jacopo da Empoli, à hauteur de 700 000 francs (dont 200 000 francs par le fonds du patrimoine). Or non seulement les deux tableaux ont été adjugés dans un premier temps respectivement 140 000 livres sterling, soit 1 170 400 francs et 150 000 livres sterling, soit 1 254 000 francs, mais l'ensemble des sept tableaux a été réuni en un seul lot et remis en vente pour atteindre la somme totale de 1 500 000 livres sterling, soit 12 540 000 francs sans les frais. Les œuvres ont été acquises par un antiquaire parisien.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 756

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1332

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2216